



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 février 2011

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	13	0

**OBJET : 01-1 - VIEILLE VILLE
- RAVALEMENTS DE FACADE -
SUBVENTION COMMUNALE - 14, RUE
ARAZY - AUTORISATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le vendredi 18 février 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/02/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Eric PAUGET à Mme Martine SAVALLI
M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

406/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/02/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **02 MARS 2011**

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services


Stéphane PINTRE

01-1 - VIEILLE VILLE - RAVALEMENTS DE FACADE - SUBVENTION COMMUNALE - 14, RUE ARAZY - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction de la demande déposée et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans le cas d'espèce qui suit.

Compte tenu de la conformité technique finale, il est donc proposé d'accorder la subvention communale à la personne désignée ci-après :

Bénéficiaires	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Grands Travaux et Déplacements Urbains	Date de la Commission des Finances	Montant TTC de la subvention en euro
Copropriété du 14 rue Arazy, représentée par M. Jean-Pierre LIPARI	14 rue Arazy	5/10/2010	13/10/2010	1 725,40 €

Le montant total de la subvention s'élève à 1.725,40 € (mille sept cent vingt-cinq euros et quarante centimes).

Considérant que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2011 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 45 voix POUR sur 49 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2011 à la personne suivante :

Copropriété du 14 rue Arazy, appartenant à Mme VALETTE et M. LIPARI, représentée par M. Jean-Pierre LIPARI ;

- **DIT QUE** les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2011 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-1 -VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - SUBVENTION COMMUNALE 14 RUE ARAZY AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de 02/03/2011

l'acte :

Date de réception de 02/03/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM406-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110218-DCM406-11-DE

Date de décision : 18/02/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions